

INSCRIPTIONS ANNUELLES AU PERISCOLAIRE

Les formulaires relatifs aux inscriptions annuelles des enfants fréquentant l'accueil périscolaire pour la rentrée 2018/2019 devront **être retirés et déposés en mairie** pour le :

Vendredi 31 Août 2018 à 12h.

Pour cela, vous devez nous fournir impérativement :

- Le bulletin d'inscription annuel
- La fiche sanitaire de liaison
- L'attestation d'assurance

Il est à noter également que les inscriptions mensuelles de septembre devront être déposées directement **au périscolaire pour le **Vendredi 31 Août 2018****